

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH pouvoir à Christian TALLIO, Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Nadine PIERRE, Eric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Léa MARIÉ, Bernard FLOC'H pouvoir à Matthieu ANNÉREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Benjamin ZANG

DÉLIBÉRATION : 2025-053

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

DÉLIBÉRATION : 2025-053  
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

**RAPPORTEUR : Marcel COTTIN**

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond soit à des crédits nouveaux, soit à des modifications d'imputations comptables, soit à des transferts de crédits. Le budget supplémentaire a également pour vocation d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement constatés à la clôture de l'exercice précédent.

Les montants inscrits sont de 13 501 857,56 € en investissement et de 16 249 312,35 € en fonctionnement.

Les ajustements réels de dépenses (hors restes à réaliser, affectation du résultat reporté et provisions d'équilibre) représentent 414 954,89 € en fonctionnement et 715 583 € en investissement soit 1,09 % du budget primitif 2025.

### **En Section d'Investissement**

Les dépenses représentent 13 501 857,56 € dont 5 693 563,77 € de restes à réaliser de 2024, 6 392 710,79 € de résultat d'investissement reporté et 700 000 € de provision d'équilibre aux chapitres 20,21,204 et 23.

Les dépenses nouvelles réelles sont de 715 583,00 € réparties de la façon suivante :

- 130 683,00 € pour de nouveaux besoins à la Direction de l'Education en lien avec des ouvertures de classes, le renouvellement d'équipements sur divers sites, les projets autour de la restauration et l'achat d'un Woodybus,
- 44 000,00 € de crédits pour des travaux de dévoiement du chauffage urbain pour le GS Rabotière nécessaire avant les travaux d'extension,
- 450 000,00 € de coûts travaux et 205 000,00 € de fournitures pour la réouverture du Gymnase du Bourg,
- 330 000,00 € pour l'acquisition de la maison 4 rue du Bois de Lagland,
- 359 000,00 € de décalage de crédits ou d'ajustement : - 44 000,00 € suite à la non démolition du local associatif de la bergerie et du décalage de la démolition de l'atelier Beauséjour, - 15 000,00 € de frais d'études pour la réouverture du Gymnase du Bourg et - 300 000,00 € suite à l'abandon du projet ligue de Basket avec le décalage des crédits en 2026,
- 85 100,00 € suite au décalage des crédits de matériel et mobilier pour la Médiathèque GAO en 2026.

Parmi les recettes nouvelles sont inscrites :

- 11 765 715,56 € d'affectation de résultat de fonctionnement,
- 320 559,00 € de restes à réaliser de 2024.

Par ailleurs, le besoin d'emprunt est ramené à 0 € avec – 13 142 717,26 €.

De plus, il est inscrit en recette nouvelle 150 000 € des produits de cessions d'immobilisation en lien avec les cessions de la place Denis Forestier et de la parcelle ALSEI ainsi que pour les futures ventes aux enchères.

### **En Section de Fonctionnement**

Les dépenses réelles représentent 1 841 012,09 € dont 1 437 211,02 € de provision d'équilibre.

Les dépenses nouvelles réelles représentent 403 801,07 € réparties comme suit :

- 50 000,00 € pour prévoir les remboursements de titres sur exercices antérieurs,
- 270 575,00 € de dépenses concernant le DILICO (nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales),
- 50 455,00 € dont 50 000 € de frais de gardiennage pour la sécurisation du terrain d'insertion de l'Ormelière (inscrit par ailleurs en recette suite participation Nantes Métropole) et 455 € de régularisation de la cotisation annuelle à l'Agence Départementale de Prévention Spécialisée au titre de 2024,
- 18 764,75 € pour les coréalizations prises en charge par la Ville pour 2 spectacles au Grand T et Lieu Unique (inscrit par ailleurs en recette)
- 11 074,74 € pour des frais de nettoyage dans le cadre d'un dossier d'insalubrité (inscrit par ailleurs en recette),
- 2 932,28 € d'ajustement de crédits pour l'achat de billets d'avions pour des congés bonifiés,

Par ailleurs, 31 000,00 € de transferts de crédits entre le chapitre 012 et le chapitre 011 au sein de la Direction des Ressources Humaines concernant les dépenses de personnel d'animation.

Les recettes réelles représentent 16 249 312,35 € dont :

- 15 910 297,56 € de résultat de fonctionnement reporté de 2024,
- 265 367,00 € d'inscription de recettes fiscales avec la réintégration du DILICO déduit des recettes au budget primitif 2025 mais finalement constaté en dépense,
- 11 074,74 € de remboursement dans le cadre d'un dossier d'insalubrité,
- 43 809,00 € de participation de Nantes Métropole dans le cadre du Fonds de lutte contre le sans-abrisme suite au gardiennage du terrain d'insertion de l'Ormelière,
- 18 764,75 € pour le remboursement de coréalizations avec le Grand T et le Lieu Unique.

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget,

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2025 de la Ville,

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire ci-annexé, relatif au Budget Principal de la Ville :

**Section d'investissement**

Dépenses : 13 501 857, 56 €

Recettes : 13 501 857, 56 €

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 16 249 312, 35 €

Recettes : 16 249 312, 35 €

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**30 voix POUR**

**10 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 16/06/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Benjamin ZANG

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 19 juin 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 19 juin 2025